

leurs représentants? seulement un. Aussi, si l'on admet que l'argumentation du ministre est logique, à mon avis, quelque chose pourrait être fait en songeant à l'autre diptyque. Le ministre ne m'a pas encore convaincu quant à la souplesse de cette mesure, mais c'est peut-être à cause de ma propre stupidité.

Puis-je signaler que le député des Territoires du Nord-Ouest a bien de la chance de représenter une région qui est encore, à toutes fins pratiques, une région frontrière. Il est plus intéressé que tout autre, j'en suis certain, à s'assurer que nous ne répéterons pas les erreurs commises dans le passé, l'exploitation de nos régions frontrières et la sous-représentation constante de l'intérêt public. Il y a eu de l'exploitation de tous genres, à partir du massacre des bisons au viol de nos forêts et la représentation minimale des intérêts publics. Ceux qui ont voulu exploiter les ressources l'ont fait autant qu'ils ont pu. Parce qu'il s'agit d'une région frontrière dont le développement se poursuit à un rythme plus rapide que dans le passé, il est encore plus nécessaire de nous assurer que trois des membres de ce Comité du pétrole et du gaz soient des gens issus de la Fonction publique.

Je supplie le ministre et le député des Territoires du Nord-Ouest de réfléchir de nouveau et de songer à tout l'historique du développement des ressources au Canada et à ce qui s'est produit dans d'autres régions du pays dont la mise en valeur a précédé celle des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le témoignage de l'histoire quant à cette expérience les convaincront, je l'espère, que, pendant les quelques premières années tout au moins, le comité devrait comprendre au moins trois membres appartenant à la Fonction publique. Que le président du Comité soit choisi parmi ces trois membres serait sans doute logique si l'on veut assurer la sauvegarde du bien public au sein du Comité du pétrole et du gaz.

Le ministre reconnaîtra, je l'espère, que cet amendement n'apporte aucun changement radical à son projet de loi. Il constatera, je pense, après quelques années d'essai, que l'amendement est d'application pratique et lui donne toute la latitude dont il a besoin. S'il arrive qu'il n'en soit pas ainsi, je serai avec d'autres de ce groupe, comme le ministre pourra s'en rendre compte, parmi les premiers à accepter et à appuyer volontiers un amendement proposé par lui dans un an ou deux. A vrai dire, je doute beaucoup que le gouvernement apportera un changement de cette nature dans un an ou deux.

J'aimerais donc pour la dernière fois exhorter le ministre et le député des Territoires du Nord-Ouest à modifier leur point de vue. L'a-

[M. Benjamin.]

mendement n'a pas toute cette importance. Je les inciterais à faire cet essai tout d'abord. S'il ne réussit pas, le ministre pourrait venir nous en parler.

**L'hon. M. Chrétien:** Nous essayerons ce moyen et s'il ne réussit pas nous reviendrons.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a déjà participé au débat.

**M. Max Saltzman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre attentivement, comme toujours, notamment alors qu'il disait, si je ne me trompe, que nous ne voulons pas répéter les erreurs du passé. Ce qui me frappe dans toute cette affaire, c'est qu'en présentant une mesure législative semblable, le ministre ne corrigera pas les erreurs du passé. Néanmoins, je comprends qu'il veuille mettre un peu d'ordre dans la recherche et la mise en valeur du pétrole.

Le ministre a dit également, dans le même esprit, qu'il souhaite la meilleure production et les meilleurs prix possible, et une mise en valeur de ces ressources aussi efficace que possible. Je lui signale qu'il n'obtiendra pas ces résultats par la mesure législative à l'étude et qu'à moins de modifier entièrement le caractère de l'industrie du pétrole, il en demeurera captif, surtout s'il rejette notre amendement et insiste pour mettre des aventuriers à la barre. Ce serait sûrement une politique à courte vue, de la part d'un ministre qui veut sincèrement modifier la situation et développer le Nord.

Si le ministre veut s'assurer que nos ressources seront utilisées le mieux possible, que le Nord ainsi que les Canadiens en tireront des avantages et qu'elles permettront d'appliquer la politique nationale, il doit aller encore plus loin qu'il ne l'a fait dans ce projet de loi. Il devrait, certes, être disposé à accepter notre amendement. Ce qui s'est passé au Canada dans l'industrie du pétrole est scandaleux. Les prix à la consommation au Canada sont infiniment plus élevés qu'ils ne devraient l'être, à cause des méthodes monopolisatrices de l'industrie du pétrole.

Cette industrie n'est nullement intéressée au Canada. Les compagnies ont des affiliations internationales. Elle exploite un pays pour ses propres intérêts et elle n'hésiterait pas à anéantir le rêve du ministre à cette fin. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi le ministre rejette notre amendement et je ne partage pas son optimisme au sujet de son projet de loi. S'il a l'intention sincère de ne pas retomber dans les erreurs passées, il doit alors convaincre ses collègues—je sais qu'il n'a pas l'autorité de faire ces changements